



DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Les Risques Majeurs à Viviers



Numéros utiles

Mairie de Viviers	04 75 49 86 10
Sapeurs pompiers	18
n° d'urgence européen	112
SAMU	15
Gendarmerie	17
ErDF dépannage	09 72 67 50 07
GrDF urgence sécurité	0 800 47 33 33



RhôneAlpes Région

SOMMAIRE

La notion de risque majeur	p 2
Le Plan Communal de Sauvegarde	p 3
Les consignes générales de sécurité	p 3

LES RISQUES

Le risque inondation	p 4-5
Le risque feu de forêt	p 6-7
Les risques mouvements de terrain	p 8-9
Les risques climatiques	p 10
Le risque sismique	p 11
Le risque Transport de Matières Dangereuses	p 12-13
Les risques industriel / nucléaire	p 14
Comment serais-je alerté ?	p 15
S'informer	p 16

LA NOTION DE RISQUE MAJEUR

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Il se caractérise par sa **gravité**, de nombreuses victimes, d'importants dégâts matériels et des effets néfastes pour l'environnement ; aussi par sa **fréquence**, si faible que l'on pourrait être tenté de l'oublier. Pourtant, pour le risque naturel notamment, l'avenir est souvent écrit dans le passé, là où la terre a tremblé, elle tremblera encore, là où la rivière a débordé, elle débordera encore !

Sur la commune de Viviers :

5 risques naturels: Inondation, Feu de forêts, mouvements de terrain, tempête, séisme

1 risque technologique: transport de matières dangereuses, (industriel), (nucléaire)

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) consiste à mettre en place une organisation efficace des services municipaux pour faire face à des crises majeures et exceptionnelles. Ce document recense :

- la nature des risques et leurs impacts sur la commune;
- les moyens d'alerte et d'information de la population ;
- les moyens disponibles sur la commune (en communication, hébergement, évacuation, ravitaillement, ...);
- des mesures permettant un retour à la normale une fois la crise terminée.

Il organise la cellule de crise selon le schéma suivant en définissant le « qui fait quoi » et le « comment faire ».



LES CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

DANS TOUS LES CAS :



Écoutez la radio,
vous aurez des précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation, les consignes à respecter.

France Bleue Drôme Ardèche Montélimar

Fréquence: 100.9 MHz



Coupez l'électricité et le gaz.



Ne téléphonez pas, ou en cas d'urgence uniquement, pour ne pas encombrer le réseau téléphonique indispensable aux services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité : ils connaissent les consignes.



Evitez toute flamme ou étincelle, ne fumez pas, et éloignez-vous des secteurs dangereux.



LE RISQUE INONDATION

Ses caractéristiques :

L'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée en général par des pluies importantes et durables, ou intenses et brèves. Il existe 3 grands types de crues :

- Torrentielle, rapide et puissante (cas de l'Escoutay)
- De plaine, lente et prévisible (cas du Rhône)
- Par ruissellement, en secteur urbain

Sur la commune de Viviers :

Deux cours d'eau principaux traversent la commune de Viviers : le Rhône et l'Escoutay.

Plusieurs secteurs sur la commune peuvent potentiellement être impactés : la Cité du Barrage, l'Ile des Perriers, la Madeleine, la Roubine, la Cité de la Victoire, le Château Lafarge, le Moulin Nègre, les Pignes.

! LES BONS REFLEXES ! !

AVANT :

- Mettre au sec les meubles, objets précieux, produits dangereux,
- Obstruer les entrées d'eau (portes, soupiraux, ...),
- Mettre à l'abri les véhicules,
- Faire une réserve d'eau potable.



PENDANT :

- Refermer les portes, fenêtres et aérations,
- Couper le gaz et l'électricité,
- Monter à l'étage avec une réserve d'eau potable,
- Ecouter la radio pour connaître l'évolution du phénomène
- N'évacuer que si les autorités en donnent l'ordre.



APRES :

- Aérer les pièces,
- Chauffer dès que possible,

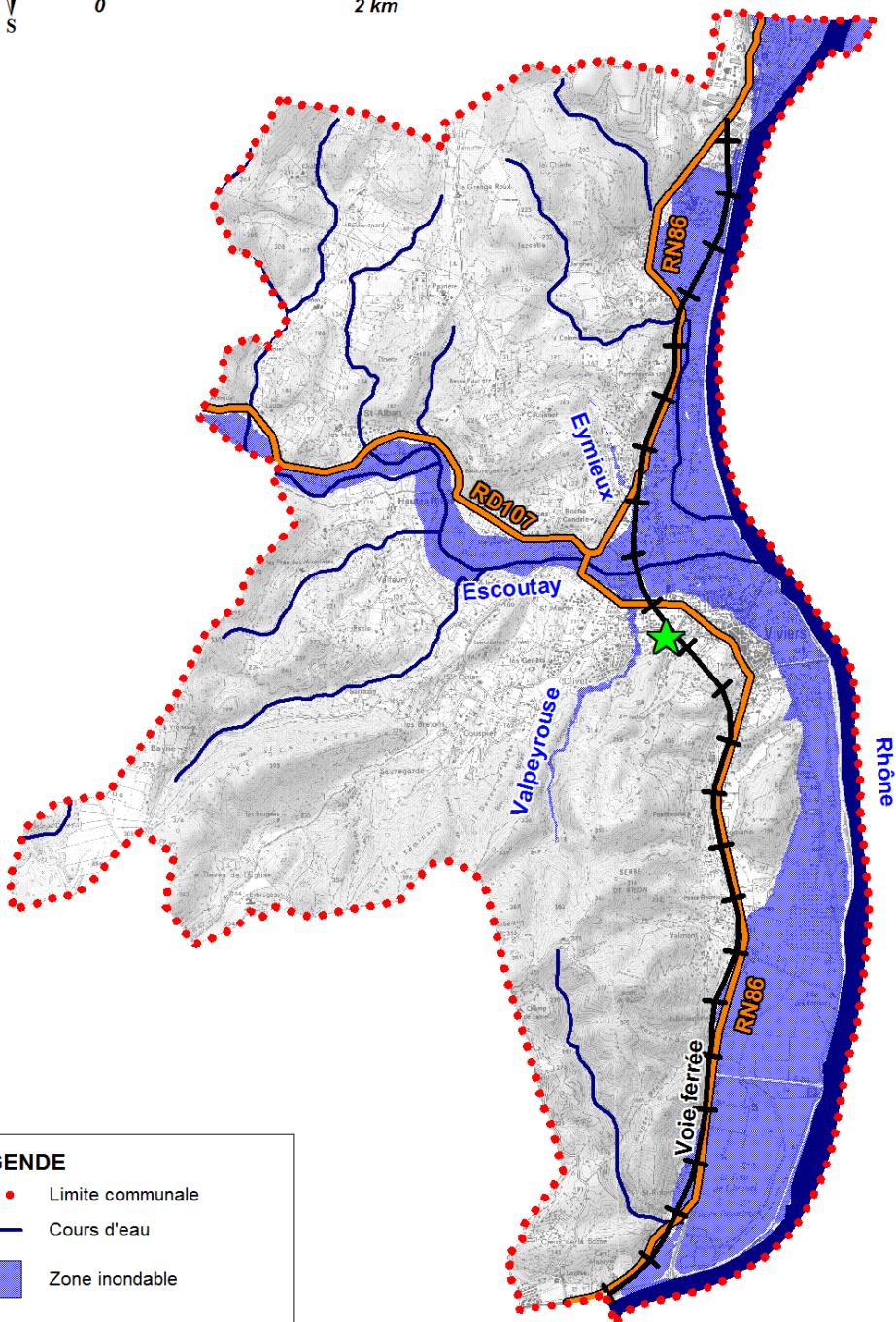
LE RISQUE INONDATION



1 / 40 000

0

2 km



LEGENDE

- Limite communale
- Cours d'eau
- Zone inondable
- ★ Centre d'accueil :
LE CENTRE CULTUREL



LE RISQUE FEU DE FORETS

Ses caractéristiques :

L'incendie de forêt est l'inflammation et la combustion de formations végétales qui échappe au contrôle de l'homme tant en durée qu'en étendue. Les formations végétales sujettes aux incendies peuvent être des forêts, maquis, garrigues ou landes. Les conditions climatiques jouent un rôle majeur pour le départ d'un feu et sa propagation, la sécheresse estivale est ainsi la période la plus propice aux feux de forêts.

Sur la commune de Viviers :

Le risque est potentiellement important sur la commune, en particulier sur un secteur : la Plaine des Pins. Le territoire communal a connu 18 départs de feux depuis 1973. Le plus important étant celui du 5 août 1975 (15 hectares brûlés).

! LES BONS REFLEXES !

AVANT :

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- Prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériel),
- Débroussailler autour des habitations,
- Vérifier l'état des fermetures, portes, volets, toitures.



PENDANT :

- Si je suis témoin, informer les sapeurs-pompiers,
- Si je suis confronté à un incendie, chercher un abri en s'éloignant du feu
- Respirer dans un linge humide,
- Dans l'habitation : ouvrir le portail, fermer les bouteilles de gaz, fermer et arroser les volets, occulter les aérations.



APRES :

- Eteindre les foyers résiduels,
- Surveiller les éventuelles reprises de feu

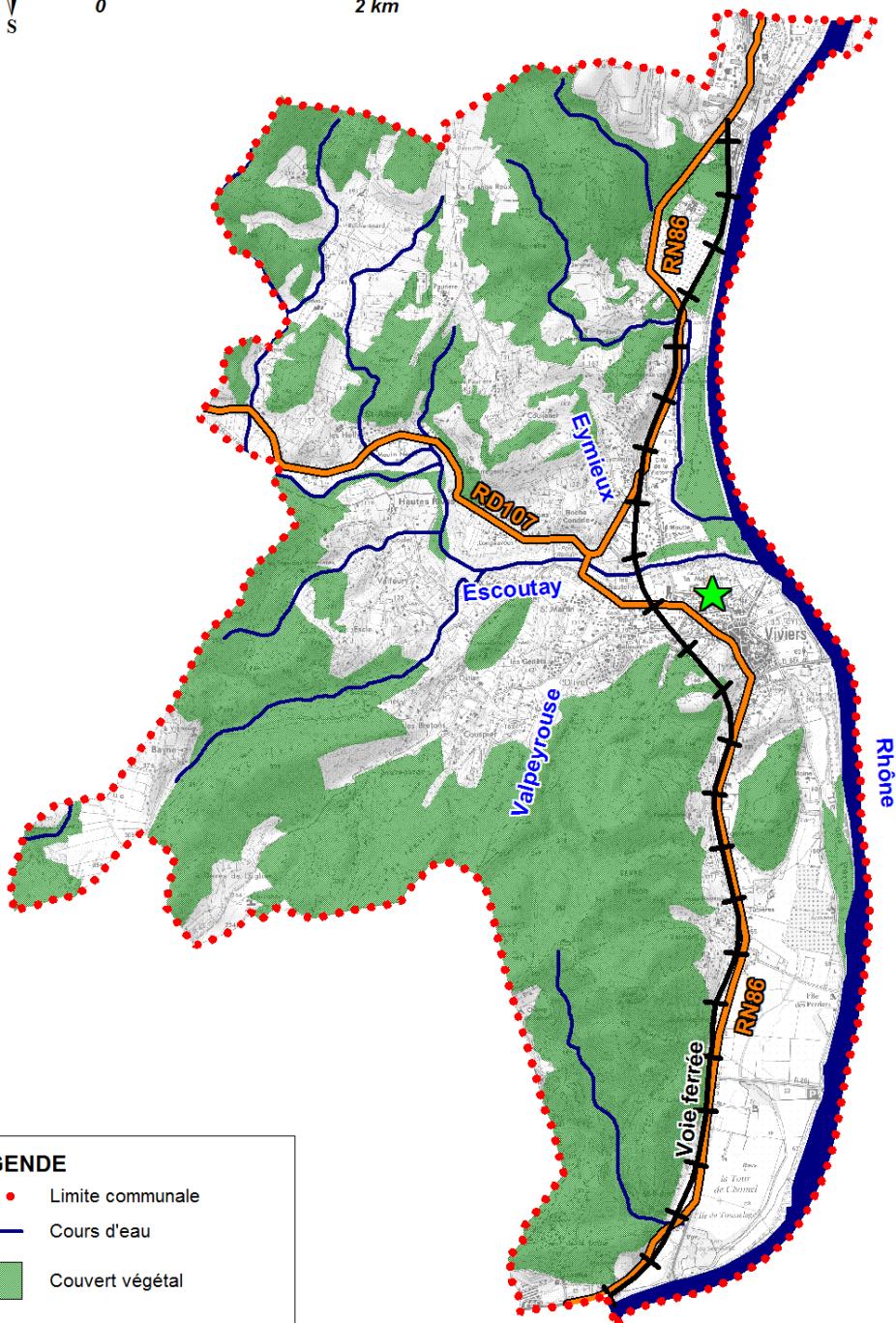


1 / 40 000

0

2 km

LE RISQUE FEU DE FORET





LES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Définition :

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; en fonction de la nature du sol et de la disposition des couches géologiques, il peut se traduire par des glissements de terrain ou des chutes de blocs.

A Viviers :

La commune de Viviers peut potentiellement être touchée par des glissements de terrain sur la zone située entre Pomeyras et Eymieux et par des chutes de blocs le long du chemin de la Brèche.

! LES BONS REFLEXES !

AVANT :

- En cas de craquement inhabituel, évacuer immédiatement le bâtiment,
- Signaler à la Mairie l'apparition de fissures ou d'affaissement du sol.

PENDANT :

- S'éloigner de la zone dangereuse,
- A l'intérieur, s'abriter sous un meuble et s'éloigner des fenêtres,
- A l'extérieur, s'abriter derrière un obstacle,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRES :

- Ne pas revenir dans le bâtiment,
- Couper eau, gaz et électricité,
- Empêcher l'accès au public,
- Evaluer les dégâts et prévenir les autorités.



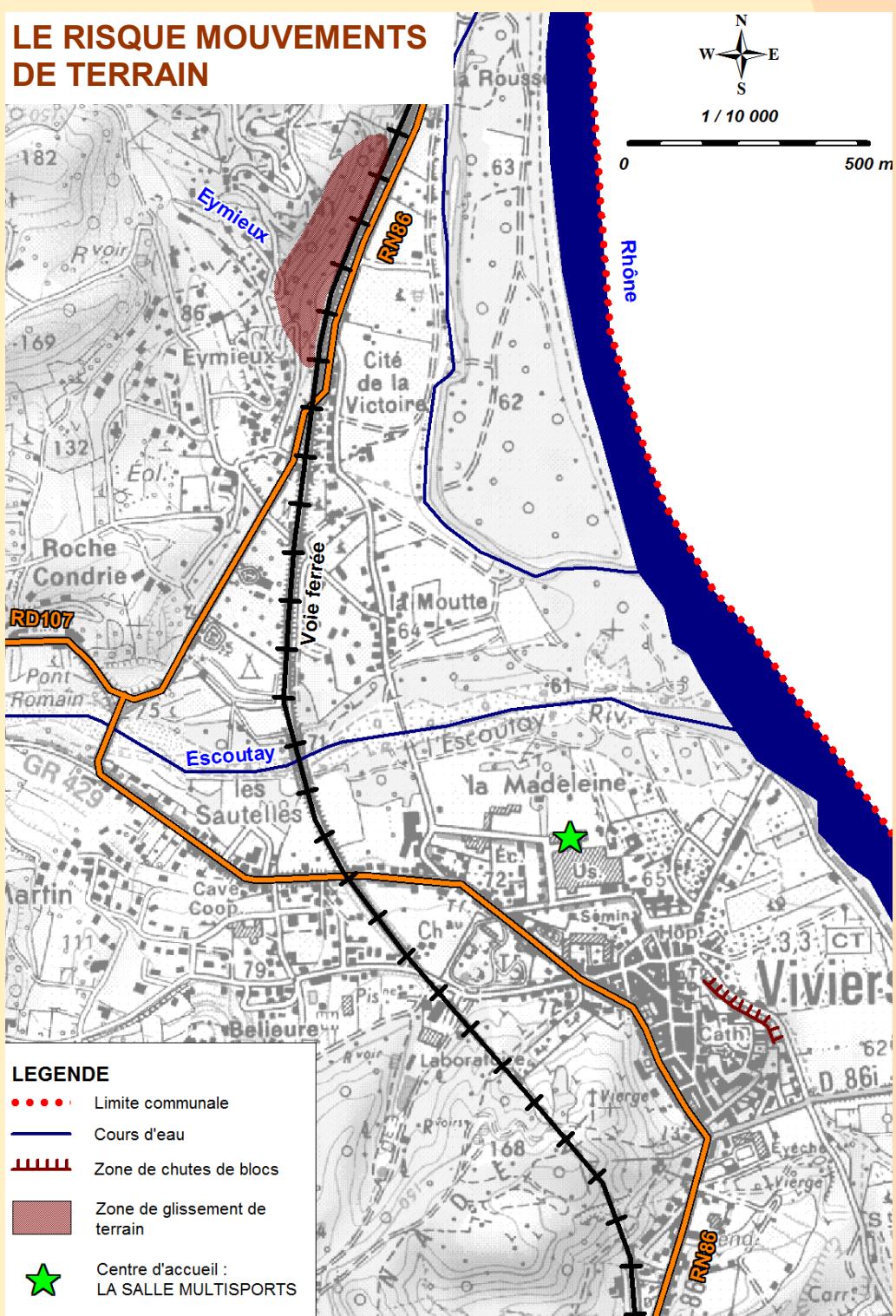
LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN



1 / 10 000

0

500 m





LES RISQUES CLIMATIQUES

Définition :

Les phénomènes climatiques correspondent à la combinaison de plusieurs facteurs météorologiques (pluie, vent, grêle, foudre). Ils surviennent essentiellement lors d'épisodes orageux. Il en existe deux types principaux :

- Les tempêtes de vent (avec ou sans précipitations),
- Les épisodes neigeux intenses.

A Viviers :

Tout le territoire communal peut être impacté par ce type de phénomènes. En avril 2012, une tempête de vent avait provoqué de nombreux dégâts dans le département de l'Ardèche.

! LES BONS REFLEXES !

AVANT :

- Se renseigner préalablement sur les conditions météorologiques et l'état des routes,
- Protéger les installations contre le gel.

PENDANT :

- Limiter au maximum ses déplacements,
- Ne pas prendre une route enneigée sans équipement spécial,
- Si on est bloqué dans son véhicule, attendre les secours,
- S'abriter dans un bâtiment dont la toiture est solide,
- Ne pas s'approcher des lignes électriques.

APRES :

- Ne pas monter sur les toits pour les déneiger,
- Attendre le déneigement des voies pour prendre la route.





LE RISQUE SISMIQUE

Définition :

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par un mouvement de la croûte terrestre pouvant créer des fractures, ou par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

A Viviers :

Tout le territoire communal est classé en zone de sismicité modérée. Au 20ème siècle, 4 séisme ont été ressentie en Ardèche, le dernier datant de Février 2012 avec une magnitude de 3,6 sur l'échelle de Richter. Aucun dégât n'a été constaté.

! LES BONS REFLEXES !

AVANT :

- Repérer les points de coupure d'eau, d'électricité et de gaz,
- Prévoir une radio et des piles de recharge.

PENDANT :

- A l'intérieur : s'abriter sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur, s'éloigner des fenêtres, ne pas allumer de flamme,
- A l'extérieur : s'éloigner des bâtiments et de tout ce qui peut s'effondrer,

APRES :

- Se méfier des répliques de secousses,
- Couper eau, gaz et électricité si possible,
- En cas de fuite de gaz, ouvrir portes et fenêtres et prévenir les autorités,
- Sortir rapidement du bâtiment sans prendre l'ascenseur.





LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Ses caractéristiques :

C'est le risque d'accident se produisant lors du transport de marchandises « dangereuses » par voie routière, ferroviaire, d'eau ou de canalisations. Le risque peut provenir d'une explosion, d'un incendie ou d'un dégagement de nuage toxique.

Sur la commune de Viviers :

La commune est fortement exposée au risque de transport de matières dangereuses de par la présence de la RN86, de la RD107, de la voir ferrée et du Rhône, à proximité des secteurs habités.

! LES BONS REFLEXES ! !

AVANT :

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses.

PENDANT :

- Protéger, pour éviter un « sur-accident »,
- Baliser les lieux du sinistre, faire éloigner les personnes à proximité,
- Donner l'alerte aux pompiers, police ou gendarmerie, en précisant si possible les numéros présents sur la plaque orange,
- En cas de fuite du produit, ne pas toucher et quitter la zone de l'accident pour rejoindre un bâtiment et se confiner.

APRES :

- Aérer le local à la fin de l'alerte.



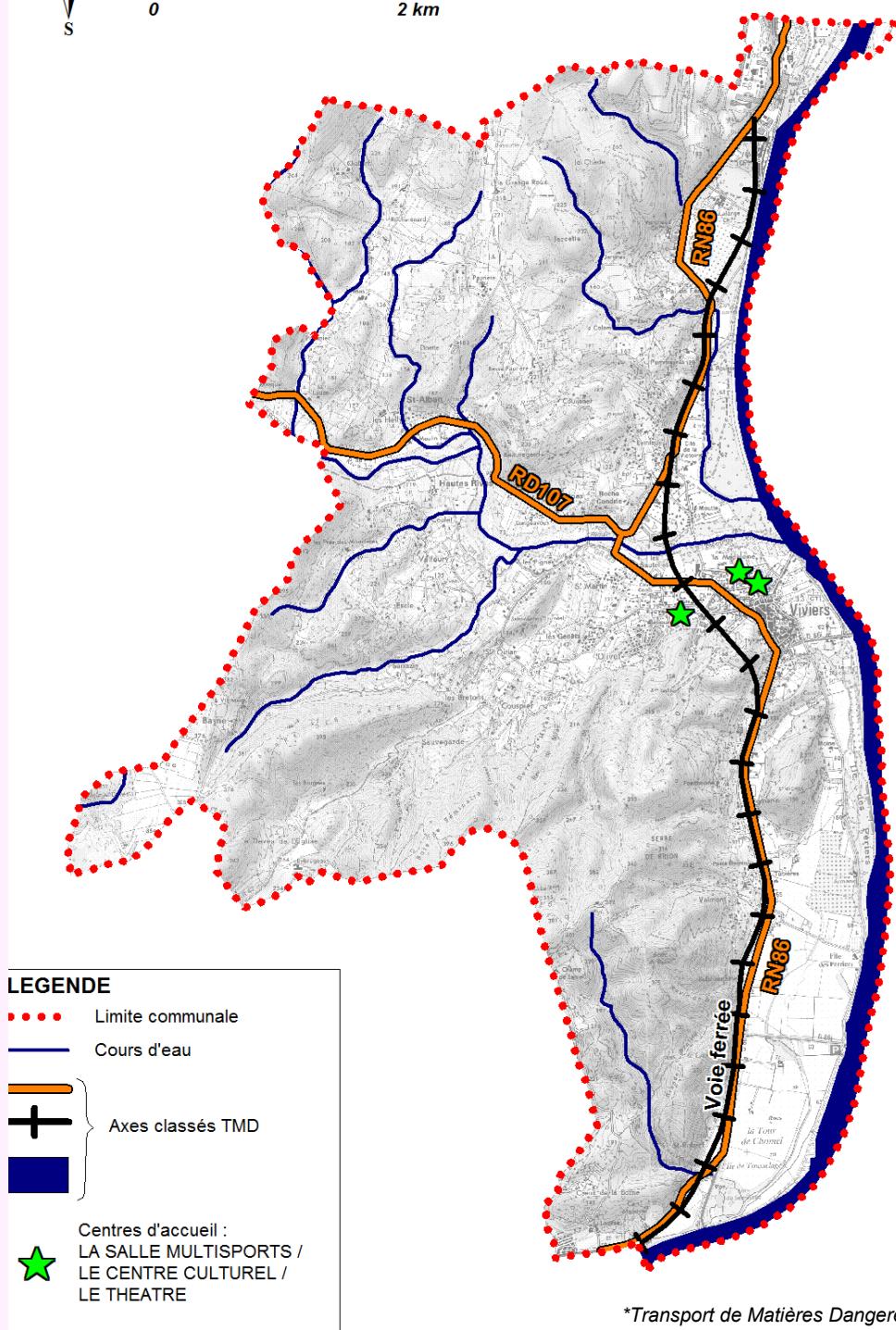


1 / 40 000

0

2 km

LE RISQUE TMD*





LE RISQUE INDUSTRIEL LE RISQUE NUCLEAIRE



Leurs caractéristiques :

La commune de Viviers n'est pas réellement concernée par ces deux phénomènes. En effet, le territoire communal est à l'extérieur des différents périmètres de danger en cas d'incident sur un des sites industriels ou nucléaires. Cependant, la proximité de certains sites nécessite une information sur le sujet.

Les sites à risques situés non loin de Viviers sont :

- **Site de TRICASTIN** (ALFI, EURODIF, AREVA, ...),
- **Site de CRUAS-MEYSSÉ.**

En cas de problème sur un de ces sites, la commune est munie d'un plan iodé.

! LES BONS REFLEXES ! !

AVANT :

- Connaitre le risque, le signal d'alerte et les consignes.



PENDANT :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et s'y confiner en bouclant les entrées d'air,
- Si un nuage toxique vient vers soi, fuir perpendiculairement au vent,
- Ecouter la radio et ne pas fumer,
- Se laver en cas d'irritation et changer de vêtements.



APRÈS :

- Aérer le local à la fin de l'alerte.



COMMENT SERAI-JE ALERTE ?

Si un phénomène se produit sur le territoire, le Maire a le devoir d'en informer la population. Dans le cadre du PCS, des procédures d'alerte à la population ont été mises en place. Ainsi la population peut être informée de différentes façons :



TELEPHONE,



PORTE-A-PORTE.

Ces moyens sont ceux présents à l'heure actuelle, aussi ils sont amenés à évoluer dans le futur.

Pour que vous puissiez recevoir cette alerte, merci de renseigner ce coupon « coordonnées » ci-dessous et de le retourner à la Mairie de Viviers :

2 avenue Pierre Mendès France—07220 VIVIERS



COUPON COORDONNEES

IDENTIFICATION

Famille (Nom, Prénom) :

Nombre de personnes dans le foyer : dont enfants.

Adresse :

Votre habitation est-elle munie d'un étage ?

COORDONNEES TELEPHONIQUES

Téléphone fixe :

Téléphone portable n°1 :

Téléphone portable n°2 :

PRECISIONS

Y-a-t-il une ou plusieurs personnes en difficulté sous votre toit ?

Si oui, Nom et Prénom de la personne :

Nature de la difficulté :

Moyens spécifiques à son évacuation :

Le "PACK SECURITE"

- Radio à piles,
- Lampes de poche,
- Matériel de confinement,
(scotch, draps, ...)
- Nourriture et eau,
- Couvertures, Vêtements

A EMMENER AVEC VOUS !

- Papiers personnels,
- Médicaments

S'INFORMER !

La vigilance MétéoFrance est une vigilance météorologique à l'échelle départementale, et **la vigilance crues** est quant à elle à l'échelle d'un tronçon de cours d'eau.



www.vigicrues.gouv.fr

www.meteo.fr : site
de Météo-France



COUPON A RETOURNER A :

MAIRIE DE VIVIERS
2 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE
07220 VIVIERS